

Documents sauvegardés



© 2025 Libération. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 9 janvier 2025 à Laurent GARNIER à des fins de visualisation personnelle et temporaire.
news-20250109-LIF-outceb4_7

Nom de la source

Libération (site web)

Jeudi 9 janvier 2025

Type de source

Presse • Presse Web

Libération (site web) • 1258 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Lutte contre la déforestation en Afrique : quand le partenariat entre ONG et Etats se révèle efficace

Olivier Monod

Des chercheurs français soulignent que la destruction des forêts diminue de 55 % dans les zones gérées en cogestion entre des organisations et des gouvernements. Il en existe 127 dans 16 pays d'Afrique subsaharienne.

Comment préserver les forêts africaines, éléments essentiels de la lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité ? Définir des aires protégées est un premier pas, encore faut-il vérifier qu'elles sont efficaces dans les faits. Dans une étude publiée le 30 décembre, dans la revue *Pnas*, des chercheurs français établissent que la déforestation est moindre dans les régions cogérées par des Organisations non gouvernementales (ONG). «*Le premier travail était de cartographier l'ensemble de ces nouveaux arrangements avant d'évaluer leur impact*», retrace l'économiste à Inrae Sébastien Desbureaux, auteur de l'étude. La délégation de gestion par des Etats africains au profit d'ONG a commencé dans les années 90, retrace l'article, quand l'Etat zambien se tourne vers une ONG britannique, Kasanka Trust, pour cogérer le parc national de Kasanka. «*Mais il faut attendre les années 2000 pour que le phénomène se développe en Tanzanie, au Malawi, puis en RDC* », poursuit le chercheur. Pour l'année 2015 seule, les

scientifiques ont identifié 65 nouveaux contrats de partenariats dont 63 à Madagascar. D'autres pays, comme le Niger ou l'Angola, n'hébergent qu'un seul projet sous ce statut.

Cette étude permet donc un premier recensement de ce type de contrats. Elle en décompte 127 dans 16 pays d'Afrique subsaharienne. La superficie couverte est de près d'un million de kilomètres carrés (presque deux fois la France métropolitaine). Quelque 48 ONG différentes sont impliquées, dont 21 nationales et 27 internationales. La principale association, The African Parks Network, gère 26 sites, quand la Wildlife Conservation Society s'occupe de 19 autres. «*Ces contrats sont nés du constat que les aires protégées ont souvent du mal à faire face aux pressions qu'elles subissent, notamment faute de financement. Les ONG apportaient un soutien mais souvent limité dans le temps et dans son ambition. En demandant aux ONG de s'impliquer davantage dans la gestion même des sites, les gouvernements délèguent les questions de logistique et s'assurent des finance-*

La centrale hydroélectrique du parc national des Virunga en République démocratique du Congo, cogérée entre ONG et Etat.

ments extérieurs», explique Sébastien Desbureaux. Concrètement, dans la plupart des cas, une structure mêlant les personnels de l'ONG et ceux de l'Etat donneur d'ordre est créée.

«Convaincante»

Pour quels résultats ? Dans l'article, les chercheurs ont analysé vingt ans d'image satellite pour observer la déforestation dans les 127 sites en question et la comparer à celle d'autres zones protégées qui ne sont pas administrées par des ONG. Le choix de ces points de comparaison est crucial dans ce genre d'approche. «*Par définition, on ne peut pas mesurer un point de comparaison pour ce type d'études. On ne peut que l'estimer. Dans cette étude, cette estimation est vraiment bien faite*», salue Claude Garcia, professeur spécialiste en management des forêts à la Haute Ecole spécialisée bernoise, qui n'a pas par-

Documents sauvegardés

ticipé aux travaux. Alain Karsenty, économiste au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), parle, lui d'une étude *«tout à fait convaincante»* et *«rigoureuse»*.

Selon ses résultats, en moyenne, la déforestation est en baisse de 55 % sur les sites cogérés par rapport aux sites témoins. *«Il ne faut pas prendre ce chiffre au pied de la lettre, temporise l'auteur de l'article, qui a lui même travaillé à Madagascar et au Congo. Mais, d'un point de vue statistique, on peut dire avec une certitude de 95 % qu'il y a une diminution de la déforestation suite à ce type de partenariat.»* Une baisse qui n'est pas homogène. Par exemple, la différence entre les deux modes de gestion est quasiment négligeable dans le cas d'aires protégées très éloignées des lieux d'habitation, et donc peu soumises à la déforestation. En effet, ce sont les activités humaines (logement, agriculture, chauffage, mines, etc.) qui causent la destruction des sites naturels. Ensuite, l'effet n'est pas visible tout de suite. *«Les trois ou quatre premières années, on voit très peu d'effets. Mais, au bout de sept à dix ans, les trajectoires divergent grandement»*, détaille-t-il.

Pour Sébastien Desbureaux, ce résultat rappelle *«l'importance de s'investir dans la durée»* sur ce type de sujet. Le décalage entre la décision de confier la gestion à un organisme et les premiers effets visibles souligne, par ailleurs, *«la complexité»* de gérer un parc, créer un organigramme, assurer une logistique, etc. Mais si les ONG arrivent, in fine, à obtenir de meilleurs résultats, c'est aussi parce qu'elles sont capables de mobiliser plus de financement. En effet, elles captent des fonds, notamment occidentaux, dédiés à la défense de l'environnement.

nement.

«Réparation des préjudices»

Le débat sur les aires protégées, ne se limite pas à la question de savoir si elles diminuent effectivement, ou non, la déforestation. Dans la protection des parcs, le recours aux gardes, et parfois aux milices armées, est nécessaire pour lutter contre les braconniers organisés. Dans son livre *l'Invention du colonialisme vert*, l'historien Guillaume Blanc, en 2020, décrivait comment les politiques de protection de la nature menées par l'Unesco ou l'Union internationale pour la conservation de la nature dans les parcs nationaux d'Afrique reposaient sur une vision idéalisée du continent, héritée de la période coloniale, et se soldaient par des déplacements forcés aux graves conséquences sociales. La même année, le WWF était accusé de manquements au respect des droits humains dans le projet de création de l'aire protégée de Messok Dja, au Congo-Brazzaville. Des accusations qui avaient conduit l'ONG à revoir ses pratiques. Dans un rapport de 2024, la Rainforest Foundation rappelait que *«le modèle dominant de conservation de la biodiversité, tel que mis en œuvre par les pays occidentaux dans le bassin du Congo et plus généralement dans les pays du Sud, a entraîné de nombreuses violations des droits humains et la dépossession des communautés locales et autochtones de leurs terres et ressources»*. Elle demandait donc la mise en place d'un programme de *«réparation des préjudices passés et présents»*.

Ce sujet des méthodes employées pour parvenir à ces résultats est un angle mort de l'étude de Sébastien Desbureaux, qui se place dans un point de vue global. *«Notre méthode n'est pas calibrée pour*

regarder les effets parc par parc, explique-t-il. Il y a des projets plus engagés dans des démarches de création d'emplois, de développement économique local. Je pense au parc national des Virunga, en RDC, qui produit de l'électricité grâce à des centrales hydroélectriques. Ceci a permis de faire émerger des entreprises locales qui ne dépendent pas de l'agriculture.» Pour Claude Garcia, la parade face à ce type d'agissement serait de mettre autour de la table les communautés locales et même les entreprises du secteur pour discuter de la gestion d'un site. *«Sans confiance, il n'y a pas d'action collective possible»*, martèle le chercheur, très engagé sur le terrain dans le dialogue entre les différentes parties prenantes. Avant de souligner que cette étude, comme d'autres auparavant, met en avant un ralentissement de la déforestation. Pas un arrêt total, et encore moins une avancée de la forêt. Il y a donc encore des marges de progression.

Cet article est paru dans Libération (site web)

https://www.liberation.fr/environnement/biodiversite/lutte-contre-la-deforestation-en-afrique-quand-le-partenariat-entre-ong-et-etats-se-revele-efficace-2025-0109_VTXSNEWYMN33BG5DGMALWIH2Q/